

ADVANCE ALL PURPOSE CLEANER

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	2	
	Santé		Réactivité	Risques d'incendie	2
				Réactivité	0
Danger spécifique					
Vêtement de protection 	Apparence Clair. Jaune. Liquide. Voir la Section 9. AVERTISSEMENT: COMBUSTIBLE. Pourrait causer des irritations dans les yeux y la peau.				

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	ADVANCE ALL PURPOSE CLEANER	Code	3318428
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel	PMS#	Non disponible.
FTSS#	F-00500001	Date de validation	3/19/2004
Siège social aux É.U. JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	Siège social au Canada JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131	Date d'impression	3/19/2004
		Remplace	3/18/2004.
		<u>En cas d'urgence</u> (800) 851-7145	

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
DEA de lauramide	120-40-1	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 2700 mg/kg [Rat].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Acide sulfonique de benzène dodécyclique	68584-22-5	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Alcool isopropylique	67-63-0	1-5	OSHA (États-Unis). TWA: 980 mg/m ³ STEL: 1225 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 983 mg/m ³ STEL: 1230 mg/m ³ ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques: Refers to Appendix A -- Carcinogens. ACGIH 2003 Adoption STEL: 400 ppm 15 minute(s). TWA: 200 ppm 8 heure(s). OSHA PEL (États-Unis, 1993). Remarques: TWA: 980 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 400 ppm 8 heure(s)	ORALE (DL50): Aiguë: 5045 mg/kg [Rat]. 6410 mg/kg [Lapin]. 3600 mg/kg [Souris]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 12800 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 16000 ppm 8 heure(s) [Rat].

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Inhalation.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Peut être modérément irritant pour les yeux.
Peau	Peut être modérément irritant pour la peau.
Inhalation	Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
Ingestion	Peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les personnes qui ont des troubles dermatiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin.
Ingestion	Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	COMBUSTIBLE.
Points d'éclair	Creuset ouvert: 47.2°C (117°F) Coupe fermée: 47.2°C (117°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés aux flammes. poudre, l'anhydride carbonique.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Exposée à la chaleur de feu, la matière risque de brûler.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INSTITUTIONNELLE SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de protection (à coques latérales) recommandées.
Mains	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Corps	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide.
Odeur	Du pin.
Couleur	Clair. Jaune.
pH	11.15 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basique.]
Gravité Spécifique	1.007
VOC	45.3 g/l
Solubilité dans l'eau	Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants. Légèrement réactif à réactif avec les acides.
Produits de décomposition dangereux	Inconnu.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementée par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet allumable. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
------------------------------------	--

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
DOT Class Non disponible.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD Non applicable.

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Alcool isopropylique
 SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Alcool isopropylique
 SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Alcool isopropylique
 CERCLA : Substances dangereuses.: Alcool isopropylique

état New Jersey - Liste des déversements: Alcool isopropylique
 New Jersey: Alcool isopropylique
 Massachusetts - Liste des déversements: Alcool isopropylique
 Massachusetts RTK: Alcool isopropylique
 Pennsylvanie RTK: Alcool isopropylique

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).
 Classe D-2B: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1.01

Avis au lecteur



Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.